

**Procès-verbal** de la séance publique **régulière** du conseil d'administration du **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord** tenue **le 31 mai 2017, à 16 h 30**, à la salle P-218 du Cégep de Sept-Îles, 175, rue De La Vérendrye, Sept-Îles, et en visioconférence.

**En présence**

M. Denis Miousse, président  
 M. Claude Belzile, vice-président  
 M. Marc Fortin, PDG et secrétaire  
 M. Pascal-Simon Audet  
 Mme Johanne Beaudoin  
 Mme Jacinthe Bernard  
 M. Carold Boies  
 Mme Isabelle Bossé  
 Mme Josée Francoeur

M. Michel Paul  
 M. Jean-Pierre Porlier  
 M. François Tremblay  
 Mme Solange Turgeon

**Absences motivées**

M. Dave Charlton  
 M. Roberto Gauthier  
 M. Jean-Marie Vollant

**En visioconférence**

M. Roger Dubé

**Invités :** Membres de l'équipe de direction

## 1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverte à 16 h 35.

## 2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Inscription aux affaires nouvelles :

- 11.1 Recommandations du comité consultatif de la Basse-Côte-Nord en lien avec le projet de directive sur le déplacement des usagers, le transport et l'hébergement pour les personnes handicapées.

### Résolution 2017-05-038

Adoption de l'ordre du jour de la séance publique régulière du 31 mai 2017

**Il est proposé et appuyé**

D'adopter l'ordre du jour de la **séance publique régulière** du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord **du 31 mai 2017**, avec l'ajout proposé, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Adopté à l'unanimité**

## 3. Adoption de procès-verbaux

### 3.1 De la séance publique régulière tenue le 25 janvier 2017

### Résolution 2017-05-039

Adoption du procès-verbal de la séance publique régulière tenue le 25 janvier 2017

**Il est proposé et appuyé**

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance publique régulière** du conseil d'administration tenue **le 25 janvier 2017**.

**Adopté à l'unanimité**

### 3.2 De la séance publique régulière du 15 mars 2017 – annulation

### Résolution 2017-05-040

Séance publique régulière tenue le 15 mars 2017 – annulation

**Il est proposé et appuyé**

De prendre acte de la page 140 du livre des minutes, confirmant l'annulation de la séance publique régulière **du 15 mars 2017**.

**Adopté à l'unanimité**

### 3.3 De la séance spéciale tenue à huis clos le 22 mars 2017

#### Résolution 2017-05-041

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue à huis clos le 22 mars 2017

##### Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance spéciale** du conseil d'administration tenue à huis clos le 22 mars 2017.

##### Adopté à l'unanimité

---

### 3.7 De la séance spéciale tenue à huis clos le 30 mars 2017

#### Résolution 2017-05-042

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue à huis clos le 30 mars 2017

##### Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance spéciale** du conseil d'administration tenue à huis clos le 30 mars 2017.

##### Adopté à l'unanimité

---

### 3.8 De la séance spéciale tenue à huis clos le 10 avril 2017

#### Résolution 2017-05-043

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue à huis clos le 10 avril 2017

##### Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance spéciale** du conseil d'administration tenue à huis clos le 10 avril 2017.

##### Adopté à l'unanimité

---

### 3.9 De la séance spéciale tenue à huis clos le 17 mai 2017

#### Résolution 2017-05-044

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue à huis clos le 17 mai 2017

##### Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance spéciale** du conseil d'administration tenue à huis clos le 17 mai 2017.

##### Adopté à l'unanimité

---

## 4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est maintenant disponible sur le site Web de l'établissement.

## 5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président s'adresse aux membres du conseil, au président-directeur général, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au public, en ces termes :

*Depuis notre dernière rencontre au mois de janvier dernier, le CISSS de la Côte-Nord a fait l'objet de plusieurs articles de journaux, de reportages radio et de télévision. Parmi ceux-ci, rappelons l'annonce du réaménagement de l'urgence, un projet de plus de 44 millions de dollars, l'ouverture de l'agrandissement du CHSLD de Sept-Îles : un projet de 27,6 M \$ permettant l'amélioration de la qualité de vie pour 36 personnes âgées et un hébergement mieux adapté à leurs besoins pour d'autres. Les membres du conseil d'administration et le personnel de la Direction générale ont accueilli positivement l'ensemble de ces reportages.*

*Plus récemment, nous avons accueilli avec grande joie, l'appui de la ministre de l'Enseignement supérieur du Québec, madame Hélène David, au projet du dispensaire urbain du Cégep de Sept-Îles. Une idée novatrice qui saura inspirer l'ensemble du Québec. Je veux aussi souligner l'activité intensive de recrutement des 26 et 27 mai derniers qui aura permis au CISSS de la Côte-Nord, de retenir 159 personnes en vue d'une possible embauche dans divers champs d'activités.*

*Sur une note un peu moins réjouissante, soulignons la sortie des préfets de la Côte-Nord qui ont accusé les membres du conseil d'administration et de la Direction générale de n'être que des marionnettes dans les mains du ministre de la Santé et de ne pas travailler pour le bien-être des usagers. Des déclarations qui ont somme toute été accueillies positivement par les gens visés par ces propos. Il ne faut surtout pas nous lancer dans une guerre de mots. Il faut plutôt informer la population que ces propos n'ont pas été pris à la légère et que, comme conseil, nous serons bientôt en mesure d'y apporter des éclaircissements.*

*Depuis le départ de notre directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques, le conseil d'administration et la Direction générale ont mis en place un processus de recrutement, afin de trouver un ou une remplaçante. Dès demain, un comité de sélection recevra les candidates et les candidats intéressés par ce poste afin de recommander rapidement la meilleure personne pour procéder à son embauche. Entre temps, je veux remercier notre présidente-directrice générale adjointe, madame Johanne Savard, qui a relevé avec brio l'intérim de ce poste.*

*D'ici quelques semaines, nous le souhaitons, le CISSS de la Côte-Nord sera en mesure de mettre en ligne les différents tableaux de bord utilisés depuis quelques mois par les membres du conseil d'administration, pour le suivi des différents dossiers entourant le fonctionnement du CISSS. Ainsi, toute la population pourra suivre la progression de leur installation, tant en ce qui touche le temps d'attente aux urgences, que le nombre de départs et d'embauches par catégorie d'emploi.*

*Beaucoup de travail a été fait depuis la création des CISSS il y a 2 ans et il en reste encore beaucoup à faire. Tous les membres du conseil d'administration ainsi que la Direction générale continuent de regarder en avant et mettre l'épaule à la roue pour que l'usager puisse recevoir tous les soins auxquels il peut s'attendre.*

*C'est ensemble que nous pourrons y arriver.*

## 6. Rapport du président-directeur général

Depuis mars dernier, le CISSS est à pied d'œuvre pour opérationnaliser projets d'optimisation annoncés lors d'un conseil précédent, et ce, afin de répondre aux attentes ministérielles qui nous demandent de trouver des solutions pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Lors du Forum du soutien à domicile tenu récemment, un budget de développement de 69 M \$ a été annoncé pour la province, ce qui devrait représenter un montant significatif pour la Côte-Nord.

L'équipe performance s'affaire à mettre en ligne des tableaux de bord qui permettront à la population de suivre l'évolution de nos projets et indicateurs.

Le président-directeur général considère que le CISSS de la Côte-Nord se trouve actuellement dans des zones d'améliorations significatives.

## 7. Correspondance

Ces correspondances sont déposées au conseil pour information.

## 8. Agenda de consentement

### 8.1 Affaires médicales

#### 8.1.1 Nomination membre actif

#### Résolution 2017-05-045

#### Nomination membre actif

**Attendu** la demande de nomination de à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les priviléges précisés pour chacun, à l'installation précisée pour chacun des membres de la liste ci-dessous;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

**Attendu** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

**Attendu** l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

#### **Il est proposé et appuyé**

**De procéder** à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous;

**De leur accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée (si priviléges dans plusieurs installations, préciser le lieu de la pratique majoritaire);

**De leur octroyer** des priviléges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée : S'il y a lieu, que ces nominations soient conditionnelles à l'obtention des documents indiqués.

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Priviléges	Installation	Période	No résolution CMDP
14511	Docteure	Audrey-Anne Mercier	dentiste	dentisterie	Fermont	du 5 juin 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-36

#### **Adopté à l'unanimité**

**MONSIEUR DAVE CHARLTON SE JOINT À L'ASSEMBLÉE EN PONT AUDIO À 16 H 52.**

#### 8.1.2 Nomination membres associés

##### **Résolution 2017-05-046**

##### **Nomination membres associés**

**Attendu** la demande de nomination de à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les priviléges précisés pour chacun, au point de service de service précisé pour chacun, selon la liste ci-dessous);

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

**Attendu** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

**Attendu** l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

#### **Il est proposé et appuyé**

**De procéder** à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous;

**De leur accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord aux installations précisées;

**De leur octroyer** des priviléges d'exercice selon la liste ci-dessous **pour la période précisée**;

S'il y a lieu, que ces nominations soient conditionnelles à l'obtention des documents indiqués :

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Priviléges	Installation	Période	No résolution CMDP
05227	Docteur	Vincent Pelsser	radiologue	radiologie incluant : <b>lecture à distance seulement</b> de radiographies, mammographie, échographie, tomodensitométrie et IRM pour les installations Sept-Îles, Port-Cartier, Minganie, Blanc-Sablon, Hématite et Naskapi.	Sept-Îles	du 1 <sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2018	CMDP-2017-37
1-93001	Docteur	Michel Gagnon	pneumologue	Pneumologie incluant : bronchoscopie diagnostique et intervention, interprétation des tests de fonction respiratoire et polysomnographie; <b>conditionnellement à l'autorisation du ministère</b>	Sept-Îles	du 13 mars 2017 au 31 décembre 2018	CMDP-2017-38

#### **Adopté à l'unanimité**

#### 8.1.3 Modification de statut ou priviléges

##### **Résolution 2017-05-047**

##### **Modification de statut ou priviléges**

**Attendu** la demande formulée par chacun des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens afin de procéder à la modification mentionnée dans la liste ci-dessous;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité de direction du CMDP;

**Attendu** l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

**Il est proposé et appuyé**

De procéder à la modification demandée par les membres selon la liste ci-dessous;

Que ces changements soient effectifs à la date indiquée :

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Modification demandée	Installation	Période	No résolution
81415	docteur	Christian Mercier	médecin de famille	Modifier le statut actuel de membre actif à demi temps par celui de membre actif à temps complet	Fermont	du 1 <sup>er</sup> février 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-24
12425	docteur	Félix Richard-Chapleau	médecin de famille	Ajout de priviléges en urgence pour l'installation de Forestville	Manicouagan	du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-23
01373	docteur	Laurent Thibeault	psychiatre	Modifier le statut actuel de membre associé à celui membre actif	Manicouagan	du 3 avril 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-27

Adopté à l'unanimité

#### 8.1.4 Démission membres actifs

##### 8.1.4.1 Docteur Michel Drouin

##### Résolution 2017-05-048

Démission  
Docteur Michel Drouin, médecin de famille

**Attendu** la lettre de démission du **docteur Michel Drouin**, médecin de famille, membre actif à l'installation de Forestville, datée du 27 janvier 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-19;

**Il est proposé et appuyé**

D'**accepter** la démission de **docteur Michel Drouin** (n° permis 75227) qui est annoncée pour le 1<sup>er</sup> avril 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Forestville.

Adopté à l'unanimité

##### 8.1.4.2 Docteur Raphael Poulin-Robitaille

##### Résolution 2017-05-049

Démission docteur Raphael Poulin-Robitaille,  
médecin de famille

**Attendu** la lettre de démission du **docteur Raphael Poulin-Robitaille**, médecin de famille, membre actif à l'installation de Sept-Îles, datée du 18 janvier 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-18;

**Il est proposé et appuyé**

D'**accepter** la démission de **docteur Raphael Poulin-Robitaille** (n° permis 16021) qui est annoncée pour le 22 mars 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population Sept-Îles.

Adopté à l'unanimité

##### 8.1.4.3 Docteur Zineb Hajji

##### Résolution 2017-05-050

Démission docteur Zineb Hajji, dentiste

**Attendu** la lettre de démission du **docteur Zineb Hajji**, dentiste, membre actif à l'installation de Fermont, datée du 20 février 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-30;

**Il est proposé et appuyé**

D'accepter la démission de **docteur Zineb Hajji** (nº permis 18611) qui est annoncée pour le 5 mai 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Fermont.

**Adopté à l'unanimité**

---

**8.1.4.4 Docteure Manon Gingras**

**Résolution 2017-05-051**

**Démission docteure Manon Gingras,**  
médecin conseil à la Direction de santé publique

**Attendu** la lettre de démission de **docteure Manon Gingras**, médecin conseil à la Direction de santé publique, membre actif à l'installation de Manicouagan, datée du 24 février 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-29;

**Il est proposé et appuyé**

D'accepter la démission de **docteure Manon Gingras** (nº permis 91040) qui est annoncée pour le 1<sup>er</sup> mai 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Manicouagan.

**Adopté à l'unanimité**

---

**8.1.4.5 Docteure Sofia I. Sahmkow**

**Résolution 2017-05-052**

**Démission docteure Sofia I. Sahmkow,**  
médecin de famille

**Attendu** la lettre de démission de **docteure Sofia I. Sahmkow**, médecin de famille, membre actif à l'installation de Manicouagan, datée du 25 mars 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-32;

**Il est proposé et appuyé**

D'accepter la démission de **docteure Sofia I. Sahmkow** (no permis 14815) qui est annoncée pour le 26 mai 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Manicouagan.

**Adopté à l'unanimité**

---

**8.1.4.6 Docteur Richard Nadeau**

**Résolution 2017-05-053**

**Démission docteur Richard Nadeau,**  
chirurgien général

**Attendu** la lettre de démission du **docteur Richard Nadeau**, chirurgien général, membre actif à l'installation de Manicouagan, datée du 27 février 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-33;

**Il est proposé et appuyé**

D'accepter la démission de **docteur Richard Nadeau** (nº permis 67133) qui est annoncée pour le 1<sup>er</sup> juillet 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Manicouagan.

**Adopté à l'unanimité**

---

#### 8.1.4.7 Docteur Jean-Paul Porlier

##### Résolution 2017-05-054

Démission docteur Jean-Paul Porlier,  
orthopédiste

**Attendu** la lettre de démission du **docteur Jean-Paul Porlier**, orthopédiste, membre actif à l'installation de Sept-Îles, datée du 31 mars 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours n'est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** que la directrice des services professionnels accepte cette démission même si le délai de 60 jours n'est pas respecté et que ceci n'a aucune incidence sur la qualité des services offerts à la population (art. 255, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-34;

#### Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission de **docteur Jean-Paul Porlier** (n° permis 65254) qui est annoncée pour le 5 mai 2017;

**De lui adresser** une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Sept-Îles.

#### Adopté à l'unanimité

#### 8.1.4.8 Docteur Félix Richard-Chapleau

##### Résolution 2017-05-055

Démission docteur Félix Richard-Chapleau,  
médecin de famille

**Attendu** la lettre de démission du **docteur Félix Richard-Chapleau**, médecin de famille, membre actif à l'installation de Manicouagan, datée du 7 avril 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-35;

#### Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission de **docteur Félix Richard-Chapleau** (n° permis 12425) qui est annoncée pour le 20 juillet 2017;

**De lui adresser** une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Manicouagan.

#### Adopté à l'unanimité

#### 8.1.4.9 Docteure Marine Claracq

##### Résolution 2017-05-056

Démission docteure Marine Claracq,  
médecin de famille

**Attendu** la lettre de démission de **docteure Marine Claracq**, médecin de famille, membre actif à l'installation de Manicouagan, datée du 13 avril 2017;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Résolution CMDP-2017-41

#### Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission de **docteure Marine Claracq** (n° permis 12566) qui est annoncée pour le 30 juin 2017;

**De lui adresser** une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Manicouagan.

#### Adopté à l'unanimité

Les lettres de remerciements qui seront adressées aux médecins ayant œuvré sur la Côte-Nord plus de 25 ans dans nos installations feront mention de l'apport de chacun au développement de la pratique de la médecine sur la Côte-Nord.

**8.1.5 Amendement de la résolution du CA numéro 2016-11-122 :  
Renouvellement de priviléges docteure Véronique Delage**

L'amendement vient corriger un oubli dans la résolution concernée concernant les lieux de pratique.

**Résolution 2017-05-057**

**Amendement à la résolution du CA numéro 2016-11-122 :  
Renouvellement de priviléges docteure Véronique Delage**

**Attendu** la résolution signée par le président-directeur général le 23 novembre 2016 dans laquelle il a eu une omission dans le libellé de ses priviléges

**Attendu** la demande du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour l'adoption du présent amendement par le conseil d'administration;

**Il est proposé et appuyé**

D'amender la résolution n° CA 2016-11-122 pour **docteure Véronique Delage**, médecin de famille, numéro de permis 15786, membre actif à l'installation de Manicouagan, **en précisant que ses priviléges en urgence s'appliquent aux installations de Manicouagan et de Forestville.**

**Résolution CMDP-2017-25.**

**Adopté à l'unanimité**

**8.1.6 Adoption des règlements du département de chirurgie – numéro G1-251-023**

**Résolution 2017-05-058**

**Adoption des règlements du département de chirurgie**

**Attendu** que les membres du comité exécutif du CMDP ont tous pris connaissance de la nouvelle version du règlement du département de chirurgie;

**Attendu** la résolution CMDP-2017-16 sur les **règlements du département de chirurgie, excluant l'annexe 1;**

**Attendu** la résolution CMDP-2017-39 sur les **règlements du département de chirurgie, adoptant l'annexe 1** traitant du service de dentisterie en Basse-Côte-Nord;

**Il est proposé et appuyé**

D'**accepter**, tels que présentés, la nouvelle version des **règlements du département de chirurgie – numéro G1-251-023.**

**Adopté à l'unanimité**

**8.2 Nomination au comité ressources humaines**

Le conseil doit nommer un membre au comité ressources humaines pour combler le poste laissé vacant suite à la démission de madame Patricia Huet, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

**Résolution 2017-05-059**

**Nomination au comité ressources humaines**

**Attendu** la démission de madame Patricia Huet;

**Il est proposé et appuyé**

**De nommer monsieur Pascal-Simon Audet** pour siéger au comité ressources humaines pour la durée non écoulée du mandat en cours.

**Adopté à l'unanimité**

**8.3 Nomination au comité de vérification**

Madame Huet occupait également au poste au sein du comité de vérification. Le conseil doit nommer un membre pour combler le poste laissé vacant, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Malheureusement, le poste vacant n'a pas trouvé preneur pour le moment. Le conseil décide donc de se réseoir à cette nomination, en attendant l'arrivée d'un nouveau membre indépendant par le ministre.

#### **8.4 Désignation d'un représentant du conseil d'administration au comité de bioéthique clinique**

Le 23 novembre dernier, le conseil d'administration a adopté une résolution confirmant la formation du comité de bioéthique clinique du CISSS de la Côte-Nord, entérinant du même coup ses règles de fonctionnement.

La direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique, a entamé un processus afin de pourvoir les postes vacants, dont un est réservé à un membre du conseil d'administration ne travaillant pas dans les installations du CISSS.

#### **Résolution 2017-05-060**

#### **Désignation d'un représentant du conseil d'administration au comité de bioéthique clinique**

**Attendu** la formation du comité de bioéthique clinique du CISSS de la Côte-Nord en novembre 2016;

**Attendu** le processus en cours afin de pourvoir les postes vacants;

**Attendu** qu'un poste est réservé à un membre du conseil d'administration ne travaillant pas dans les installations du CISSS;

#### **Il est proposé et appuyé**

**De désigner, madame Jacinthe Bernard** à titre de représentant du conseil d'administration au sein du comité de bioéthique clinique de l'établissement, et ce, pour une durée de trois ans.

#### **Adopté à l'unanimité**

---

#### **8.5 Règlement G1-251-006 : Modalités d'élection, durée du mandat et règles de fonctionnement du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)**

Suite à la réorganisation du réseau, une révision du règlement type du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) a été effectuée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et a été diffusée aux présidents des CRSP en août 2016.

Deux principaux changements sont intégrés au nouveau règlement type soit :

- La modification de la composition du comité, notamment l'inclusion de personnes invitées, tel un représentant du département régional de médecine générale, le directeur des services professionnels du centre intégré, un représentant de la Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée, les pharmaciens responsables de l'accès et de la continuité des soins et services de chaque établissement;
- L'inclusion des moyens techniques (conférence téléphonique ou téléconférence) pour réaliser les rencontres du comité.

Le CRSP de la Côte-Nord a procédé à l'analyse du nouveau règlement-type et en a approuvé le contenu moyennant quelques changements mineurs, afin de tenir compte des réalités géographiques de notre région. Ces modifications ont été soumises pour approbation au MSSS.

#### **Résolution 2017-05-061**

#### **Règlement G1-251-006 : Modalités d'élection, durée du mandat et règles de fonctionnement du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)**

**Attendu** la diffusion d'une règlement-type du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) par le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS);

**Attendu** que le CRSP de la Côte-Nord doit harmoniser son règlement avec le règlement-type proposé;

**Attendu** que certaines modifications sont requises au règlement-type afin de refléter la réalité de notre région et de notre établissement;

**Attendu** que les membres du CRSP approuvent le projet de règlement-type proposé avec les modifications proposées;

#### **Il est proposé et appuyé**

**D'accepter, tel que modifié, le règlement du conseil d'administration numéro G1-251-006 : Modalités d'élection, durée du mandat et règles de fonctionnement du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) du CISSS de la Côte-Nord.**

#### **Adopté à l'unanimité**

---

## **8.6 Adoption du calendrier 2017-2018 des séances publiques régulières du conseil d'administration**

Le calendrier proposé couvre la période de septembre 2017 à juin 2018. Il tient compte des principales dates d'échéance du MSSS au regard des dépôts du rapport périodique, du budget et des états financiers.

À la demande du conseil, la direction générale vérifiera les moyens technologiques disponibles afin de faciliter la participation de la population anglophone à l'assemblée annuelle d'information.

### **Résolution 2017-05-062**

### **Adoption du calendrier 2017-2018 des séances publiques régulières du conseil d'administration**

**Attendu que** l'article 9.2 du règlement de régie interne du conseil d'administration stipule que le conseil doit se réunir au moins six fois par année (art. 176 de LSSSS);

**Attendu que** le conseil d'administration de l'établissement doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle la population est invitée à participer et que cette séance peut être tenue en même temps que l'une des séances régulières;

#### **Il est proposé et appuyé**

**D'adopter**, tel que présenté, le calendrier 2017-2018 des séances publiques régulières du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, couvrant la période de septembre 2017 à juin 2018.

#### **Adopté à l'unanimité**

---

## **8.7 Modification au permis d'exploitation**

Certains services de santé courants de type CLSC (entre autres les soins de plaies et l'antibiothérapie) sont dispensés depuis plusieurs années à l'installation de Sept-Îles (5123-2023), au 45, rue du Père-Divet. Toutefois, la mission CLSC n'avait jamais été inscrite au permis de cette installation. Il est donc nécessaire de régulariser la situation en adressant une demande de modification au permis. De plus, le nom de l'appellation au permis pour cette installation doit être modifié afin de respecter les règles du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux. Le nouveau nom proposé est : Hôpital et CLSC de Sept-Îles.

### **Résolution 2017-05-063**

### **Modification au permis d'exploitation**

**Attendu que** le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

**Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;**

**Attendu que** le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**Attendu que** le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

**Attendu** les services de santé courants de type CLSC dispensés à l'installation située au 45, rue du Père-Divet à Sept-Îles depuis plusieurs années et qu'il y a lieu de régulariser la situation;

**Attendu** le changement d'appellation au permis : Hôpital et CLSC de Sept-Îles;

#### **Il est proposé et appuyé**

**De demander** au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CISSS de la Côte-Nord et d'émettre un nouveau permis d'exploitation;

**Que** le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'autoriser** monsieur Marc Fortin, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **Adopté à l'unanimité**

---

## 9. Nouveaux dossiers

### 9.1 Entente administrative concernant certaines modalités de gestion des activités de la Corporation Corélo

En raison des modifications aux lois depuis 1996, dont notamment, la modification de la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) par l'entrée en vigueur de la Loi 1 d'avril 2015, soit la *Loi modifiant l'organisation et la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, il est requis de procéder à une modification des lettres patentes de la Corporation Corélo inc. et de signer une nouvelle entente bipartite entre Corélo inc. et le CISSS, et ce, afin de remplacer l'entente tripartite de 1996 (Corélo inc., Régie et MSSS).

Essentiellement, les modifications aux lettres patentes viennent changer le mode de désignation des membres du conseil d'administration de la Corporation compte tenu de la disparition des anciens établissements et de l'agence de la santé et des services sociaux au profit du nouvel établissement régional.

Les changements aux lettres patentes ainsi que le projet d'entente avec le CISSS ont été adoptés par le conseil d'administration de Corélo le 24 mai. Une fois adoptés par le conseil du CISSS, Corélo pourra transmettre la demande de changement de ses lettres patentes au registraire des entreprises en vue de la mise en place d'un nouveau conseil.

#### Résolution 2017-05-064

#### Entente administrative concernant certaines modalités de gestion des activités de la Corporation Corélo

**Attendu** les changements législatifs aux lois depuis 1996, dont notamment la modification de la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux par l'entrée en vigueur de la Loi 1 d'avril 2015;

**Attendu** la nécessité de revoir l'entente administrative dans le contexte de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi et de la disparition des anciens établissements et de l'agence de la santé et des services sociaux au profit du nouvel établissement régional;

**Attendu** la réponse positive du sous-ministre adjoint à la direction générale des finances, des infrastructures et du budget à la demande faite par l'établissement et la Corporation Corélo inc. de pouvoir signer une nouvelle entente administrative bipartite tenant compte des changements législatifs;

#### Il est proposé et appuyé

**D'accepter** les modifications aux lettres patentes de la Corporation Corélo inc. telles que déposées, ou toute autre version pouvant comporter des modifications, dans la mesure où la finalité poursuivie n'est pas affectée;

**D'accepter**, tel que présenté, le projet d'entente administrative à intervenir entre le Centre intégré de santé et de service sociaux de la Côte-Nord et la Corporation Corélo inc.;

**D'autoriser** le président-directeur-général à signer ladite entente au nom de l'établissement, ou toute autre version comportant les modifications dans la mesure où la finalité n'en est pas affectée, ainsi que tout autre document qui peut être requis à l'exécution et la réalisation du présent dossier.

#### Adopté à l'unanimité

### 9.2 Développement des communautés et intersectorialité – Suivi Commission administrative régionale (CAR) et table santé-qualité de vie

Le directeur de la santé publique, docteur Stéphane Trépanier, résume les principaux éléments d'information en lien avec :

- La dernière séance de la Conférence administrative régionale (CAR) à laquelle participaient les directeurs généraux des MRC;
- La Table Santé-Qualité de vie Côte-Nord concernant la formation d'un comité permanent ayant comme mission de favoriser le développement social et le développement des communautés (DSDC) par la priorisation d'actions interministérielles ayant un effet sur les déterminants sociaux de la santé, et ce, dans le but d'améliorer la santé et la qualité de vie de tous les Nord-Côtiers. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité;
- La Gouvernance régionale qui constitue une démarche de concertation coprésidée par une ressource professionnelle du CISSS et du MAMOT. Toutefois, la coordination du Plan d'action régional intégré sera assumée par le CISSS;
- Le fonds d'appui au rayonnement des régions (FAR) qui a rencontré les élus de la Côte-Nord ainsi que les ministères de la CAR pour présenter la nouvelle stratégie nationale de l'occupation et de la vitalité du territoire (SOVT).

### **9.3 Présentation du plan directeur immobilier (PDI) de Sept-Îles (Hôpital, CLSC et CHSLD)**

Le démarche effectuée en 2008 visait à développer un plan directeur immobilier (PDI) pour l'installation de Sept-Îles (Hôpital, CLSC et CHSLD), permettait d'identifier les besoins en santé et services sociaux de la population et ainsi favoriser une meilleure utilisation des immeubles en fonction de la trajectoire des usagers.

À ce jour, plusieurs projets ont été réalisés en fonction de ce plan (agrandissement du CHSLD, déménagement du secteur administratif, annonce de l'agrandissement et du réaménagement de l'urgence). La Direction des services techniques et de l'hôtellerie souhaite assurer la continuité de plan directeur et appliquer les principes directeurs qui en découlent.

De plus, un recensement de tous les plans produits dans les autres installations de la Côte-Nord est en cours. Une analyse des différents PDI permettra de valider si une mise à jour est nécessaire. Le PDI est le meilleur outil pour permettre de développer et d'aménager les lieux tout en demeurant centré sur les besoins de la clientèle.

#### **Résolution 2017-05-065**

#### **Présentation du plan directeur immobilier (PDI) de Sept-Îles (Hôpital, CLSC et CHSLD)**

**Attendu** le plan directeur immobilier produit en 2008;

**Attendu** la démarche rigoureuse pour la réalisation de plan (table de travail par programme);

**Attendu** que plusieurs projets sont réalisés ou en cours de réalisation;

**Attendu** que les principes directeurs découlant de ce plan sont toujours d'actualité;

**Attendu** que les missions principales des bâtiments doivent demeurer un centre hospitalier et un centre d'hébergement de longue durée;

#### **Il est proposé et appuyé**

**D'accepter** que la Direction des services techniques et de l'hôtellerie effectue une mise et assure la continuité du plan directeur immobilier produit en 2008 pour l'installation de Sept-Îles (Hôpital, CLSC et CHSLD), tout en conservant les principes directeurs et sans développement majeur.

#### **Adopté à l'unanimité**

---

## **10. Rapport des comités**

### **10.1 Comité de gouvernance et d'éthique**

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente le rapport suite à la réunion tenue le 9 février, 15 mars et 26 avril.

Outre le programme d'accueil et d'orientation des administrateurs et les activités de sollicitation, voici les sujets abordés :

- Dispensaire Anticosti;
- Agrément – autoévaluation des normes de gouvernance;
- Grille tarifaire des aires de stationnement;
- Stratégie Planetree;
- Outils d'évaluation de la gouvernance;
- Révision de la politique de déplacement des usagers;
- Fondations;
- Activités de reconnaissance;
- Création d'un comité aviseur à Sept-Îles;
- Identification de situations de conflits d'intérêts.

#### **10.1.1 Règlement numéro G1-251-022 du conseil d'administration : Programme d'accueil et d'orientation des administrateurs**

Le programme d'accueil et d'orientation des administrateurs vient spécifier les moyens par lesquels l'établissement accueille et facilite l'intégration d'un nouvel administrateur. En ce sens, il est complémentaire à la formation initiale sur le rôle des conseils d'administration, offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Résolution 2017-05-066**

**Règlement du CA numéro G1-251-022 :  
Programme d'accueil et d'orientation des administrateurs**

**Attendu** que l'article 181.0.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que le comité de gouvernance et d'éthique doit élaborer un programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration;

**Attendu** que l'orientation des nouveaux administrateurs figure parmi les bonnes pratiques identifiées aux normes et critères d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada (critère 2.7);

**Attendu** que le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'élaboration du *Programme d'accueil et d'intégration des administrateurs*;

**Attendu** que les administrateurs ont pris connaissance de ce programme et se sont dits favorables à son application;

**Il est proposé et appuyé**

**D'adopter**, tel que présenté, le règlement numéro **G1-251-022** du conseil d'administration : **Programme d'accueil et d'intégration des administrateurs et de procéder à son application**.

**Adopté à l'unanimité**

---

**10.1.2 Activités de sollicitation**

Le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration recommande au conseil d'administration que l'établissement opte cette année, pour l'ensemble de ses installations, pour la campagne Entraide, et ce, dans le but d'en faire un événement régional rassembleur. Il est précisé que la campagne Entraide permet de donner à un ou plusieurs des organismes bénéficiaires de la campagne, c'est-à-dire, Centraide, Partenaire Santé-Québec et ses membres et Croix-Rouge canadienne.

De plus, il faut noter que la campagne Entraide est gouvernementale et représente un vaste mouvement de solidarité auquel s'associe le personnel des organisations des secteurs public et parapublic.

**Résolution 2017-05-067****Activités de sollicitation**

**Attendu** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du CISSS de la Côte-Nord d'opter pour la campagne Entraide;

**Attendu** que ce choix repose sur le fait que la majorité des installations choisissaient par le passé la campagne Entraide;

**Attendu** que la campagne Entraide permet de soutenir des personnes vulnérables, et ce, en offrant l'option de donner à un ou plusieurs des organismes bénéficiaires;

**Attendu** que ce choix permet, à ceux qui le souhaitent, de continuer de donner à Centraide;

**Attendu** le souhait de faire de cette campagne un événement régional rassembleur;

**Attendu** qu'Entraide est une campagne gouvernementale à laquelle s'associe le personnel des secteurs public et parapublic;

**Il est proposé et appuyé**

**De choisir** la campagne Entraide pour l'ensemble des installations du CISSS de la Côte-Nord, et ce, pour la prochaine campagne à l'automne 2017.

**Adopté à l'unanimité**

---

**10.2 Comité de vigilance et de la qualité**

Le comité de vigilance et de la qualité a tenu trois rencontres, soit le 1<sup>er</sup> mars, le 5 avril et le 9 mai.

En plus de dresser un bilan du processus de traitement des plaintes (sauf le 9 mai en raison de l'absence de la commissaire), les sujets suivants ont été abordés:

- Dossiers de la direction qualité, évaluation, performance et éthique, notamment les visites de corporations professionnelles et d'agrément dans certaines installations;
- Les tableaux de bord;
- État de situation sur l'éclosion d'EPC à l'Hôpital Le Royer sur laquelle le comité a tenu à assurer un suivi étroit afin que les mesures appropriées soient prises.

### 10.2.1 Gestion intégrée de la qualité et de la sécurité

La Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique a terminé son travail d'harmonisation des divers documents permettant d'encadrer et de baliser la pratique en gestion de la qualité et de la sécurité dans notre organisation.

L'ensemble des documents concernant la gestion de la qualité et de la sécurité dans les diverses installations ont été consultés afin de préparer des documents unifiés correspondant à la réalité du CISSS de la Côte-Nord.

#### Résolution 2017-05-068

#### Gestion intégrée de la qualité et de la sécurité

**Attendu que** la qualité et la sécurité des soins et des services constituent une priorité pour le CISSS de la Côte-Nord;

**Attendu que** la structure de gestion intégrée de la qualité et de la sécurité s'inscrit dans une recherche constante de l'excellence en matière de qualité des soins et des services offerts à la population de la Côte-Nord;

**Attendu** l'importance de préciser les principes directeurs, les rôles et les responsabilités de chaque instance, des professionnels et employés, en lien avec la qualité et la sécurité des soins et des services;

**Attendu qu'**une gestion intégrée de la qualité et de la sécurité nécessite le partage d'une vision commune référant notamment à des concepts évocateurs et structurants;

**Attendu** la responsabilité du comité de vérification de l'établissement de s'assurer de la mise en place et de l'application d'un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement, conformément à l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS0);

**Attendu** la responsabilité du comité de vigilance et de la qualité veille à la qualité des services, notamment en ce qui concerne la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services dispensés et le respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

**Attendu** la responsabilité de l'établissement et des intervenants d'assurer aux usagers la prestation sécuritaire des soins, conformément à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS);

**Attendu** la responsabilité pour l'établissement de déclarer les incidents et les accidents se produisant dans l'établissement;

**Attendu que** le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion intégrée des risques* (G1-251-007), adopté par le conseil d'administration du 13 avril 2016, a été révisé afin d'inclure le comité de gestion des risques cliniques à la démarche;

**Attendu que** le comité de direction a approuvé le 4 avril 2017 l'ensemble des documents présentés relativement à la structure de gestion intégrée de la qualité et de la sécurité;

**Attendu** la présentation effectuée au comité de vigilance et de la qualité de la structure de gestion intégrée de la qualité et de la sécurité et les documents qui encadrent cette structure;

#### Il est proposé et appuyé

**D'adopter** la structure de gestion intégrée de la qualité et de la sécurité et des documents qui l'encadrent :

- **Cadre de référence** de la gestion intégrée de la qualité et de la sécurité – [G1-256-001](#);
- **Programme** de gestion intégrée des risques à l'intention de tout le personnel et des médecins – [G1-252-012](#);
- Modifications apportées au **Règlement G1-251-007** – Comité de gestion intégrée des risques;
- **Règlement G1-251-018** – Déclaration des incidents et accidents;
- **Règlement G1-251-019** – Divulgation de l'information nécessaire à un usager à la suite d'un accident;
- **Règlement G1-251-020** – Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques cliniques.

#### Adopté à l'unanimité

---

### 10.3 Comité ressources humaines

La rencontre du comité ressources humaines tenue le 15 mai dernier faisait suite au dépôt du rapport de la consultante, madame Dominique Lemonde, lequel avait été présenté au conseil d'administration le 2 mai. Les membres du comité voulaient discuter du rapport et de ses suites avec les gestionnaires du service des ressources humaines, communications et affaires juridiques.

Les membres ont pu constater une attitude très positive de la part des chefs de service de la direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques ainsi que la mise en place de certaines actions.

Les entrevues de sélection pour combler le poste de DRHCAJ se tiendront le 1<sup>er</sup> juin.

## 11. Affaires nouvelles

- 11.2 Recommandations du comité consultatif de la Basse-Côte-Nord en lien avec le projet de directive sur le déplacement des usagers, le transport et l'hébergement pour les personnes handicapées

Le comité consultatif de la Basse-Côte-Nord a transmis ses recommandations au président-directeur général, en lien avec le projet de directive sur le déplacement des usagers, le transport et l'hébergement pour les personnes handicapées.

La faisabilité de chacune de ces recommandations sera étudiée dans les prochains jours par les directions concernées. Une réponse leur sera adressée par la suite.

## 13. Période de questions du public

Le président invite les personnes inscrites sur la liste prioritaire à s'identifier et à adresser leurs questions. D'autres questions en présence et en visioconférence sont posées par la suite. Il rappelle que la durée maximale de la période de questions est de 30 minutes et que les questions doivent être claires et concises.

À noter que les questions nécessitant un suivi se retrouveront dans le ***Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public*** lors de la prochaine assemblée. Voici la liste des sujets abordés :

1. Stationnement à Sept-Îles
2. Projet Optilab
3. Rôle du conseil d'administration versus les orientations ministérielles
4. Appel d'offres pour les produits d'imprimerie
5. Tableaux de bord et indicateurs de gestion du CISSS
6. Consultation indépendante à travers le personnel pour mesurer le taux de mobilisation
7. Bilan des sondages effectués sur le climat de travail
8. Coûts directs et indirects engendrés par le congédiement ou les démissions des dernières semaines

## 14. Clôture

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée est levée à 19 h 04.



**Denis Miousse**  
Président



**Marc Fortin**  
Secrétaire

ADOPTÉ LE : Le 14 juin 2017

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : Andrée Tremblay